



# DESIGN PARADE 2009

4<sup>E</sup> FESTIVAL INTERNATIONAL DE DESIGN

3, 4 ET 5 JUILLET

CONCOURS EXPOSITIONS RENCONTRES

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

**VILLA NOAILLES, HYÈRES**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

## DESIGN PARADE 2009

Robert Mallet-Stevens a dessiné pour Charles et Marie-Laure de Noailles en 1923, une villa moderne, qui a réuni dans un esprit festif tous les aspects de la création de leur époque (pour son aménagement Pierre Chareau, Djo Bourgeois, Marcel Breuer, Robert Mallet Stevens, Eileen Gray, ou Sybold van Ravestein, mais aussi Man Ray, Jean Cocteau, Theo Van Doesbourg, Luis Buñuel, Francis Poulenc....)

La villa Noailles est aujourd'hui un centre d'art qui consacre son activité, à soutenir et à présenter la création internationale contemporaine dans les quatre domaines suivants : l'architecture, la mode, le design et la photographie.

Elle organise des expositions, des résidences d'artistes, des ateliers ainsi que deux festivals celui de la Mode et de la Photographie (depuis 1986) et Design Parade (depuis 2006).

### **Cette année Design Parade, moment de rencontre international autour du design, se déroulera les 3, 4 et 5 JUILLET.**

Au travers de cette plateforme innovante, la manifestation espère encore accroître son aide à la jeune création.

Ce festival continuera, comme en 2006, 2007 et 2008 à faire se croiser en un moment festif, créateurs, professionnels, public et journalistes.

Un concours destiné aux jeunes designers du monde entier est donc ouvert.

En parallèle, Design Parade rassemblera :

- Une exposition monographique : JERSZY SEYMOUR
- Une exposition historique traitant du design des années 1920-1930 : DJO BOURGEOIS
- L'exposition personnelle du lauréat du Grand Prix 2008, après une résidence à la Manufacture Nationale de Sèvres : Michel Charlot
- Une exposition de la sélection des 10 jeunes designers concourant pour le Grand Prix du festival.
- Des conférences et débats autour du design.

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

**ARTICLE 1** La villa Noailles (Association villa Noailles/ FIAMH) organise un concours annuel destiné aux jeunes designers au sein des rencontres internationales de design,

Design Parade. Ce concours est récompensé de deux prix : le Grand Prix design Parade et le Prix du design du Groupe SEB.

**ARTICLE 2** Afin d'assurer un certain niveau d'exigence, la cohérence de la présentation, la qualité des prototypes présentés ainsi que celle des échanges avec les professionnels, le jury ne retient qu'une sélection de maximum 10 designers invités à exposer à la villa.

**ARTICLE 3** Les participants enverront par courrier un dossier comprenant :

- 1/** un CV,
- 2/** une fiche de coordonnées précises,
- 3/** des extraits de leurs travaux sur planche A3 : maximum 3 planches.
- 4/** un ou plusieurs projets concourant pour le Grand Prix, sur maximum 3 planches A3, comprenant texte d'intention, dessins et plans techniques, images du prototype s'il existe. Il est également impératif de présenter des devis de réalisation en cas de prototypage à réaliser.
- 5/** un projet de design industriel concourant pour le Prix du design du Groupe SEB sur maximum 3 planches A3 (voir art. 11 à 13) correspondant au sujet donné par le département de design du groupe.

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol des dossiers durant leur envoi. Les dossiers sélectionnés sont conservés à la villa Noailles.

**ARTICLE 4** Pour le renvoi de ces dossiers non sélectionnés, il est impératif de fournir une enveloppe avec adresse et affranchissement adéquat.

Les dossiers ne comportant pas les dispositifs de retour ne seront pas pris en compte pour la sélection.

Pour les résidents extérieurs à la France, il doit être procédé au paiement du montant de l'affranchissement du paquet payable :

- par chèque (euros uniquement) à l'ordre de l'association villa Noailles
- par travellers chèques (euros uniquement)
- par prépayés (colissimo)
- par virement bancaire versé sur le compte :  
International Bank Account Number (IBAN)  
FR76 1910 6000 0508 1713 5000 003  
Bank Identification Code (BIC): AGRIFRPP891

- par transporteur (UPS/DHL/FEDEX ou tout autre transporteur assurant le retour dans le pays de départ)

L'expéditeur sera tenu de prendre à sa charge les frais de droits et taxes, en ouvrant un compte chez le transporteur choisi. Il devra s'assurer du paiement des frais de douanes dès l'envoi du dossier. Aucun frais de douanes ne sera pris en charge par l'association qui se réserve le droit de refuser le dossier.

**ARTICLE 5** Même si la confidentialité des projets est préservée, nous invitons les designers à déposer leur projet sous enveloppe solo auprès de l'INPI avant leur dépôt à la villa Noailles.

**ARTICLE 6** Le dépôt des dossiers doit être réalisé avant le 31 mars 2009 cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

- envois par la Poste :

Concours « Design Parade 04 » Villa Noailles – BP 70176 – 83 405 Hyères Cedex - FRANCE.

- envois par transporteur:

Concours « Design Parade 04 » villa Noailles  
montée de Noailles – 83400 Hyères

## **PRIX DU CONCOURS**

**ARTICLE 7** Le jury du concours remet deux prix distincts : le Grand Prix du concours et le Prix du design du Groupe SEB.

**Le concours ne concerne pas les domaines du stylisme de mode ni celui du graphisme.**

Le ou les projets proposés ne doivent avoir été montré(s) ni dans une institution culturelle en France, ni dans une foire commerciale européenne.

## **LE GRAND PRIX DESIGN PARADE**

**ARTICLE 8** L'organisation n'a pas défini de thématique, ni de type d'objet. La dotation du lauréat est constituée des éléments suivants :

Le lauréat du Grand Prix bénéficie d'un projet de recherche d'une année à la Manufacture nationale de Sèvres. Le lauréat du Grand Prix réalise une exposition personnelle à la villa Noailles lors du Design Parade 05, en juillet 2010.

Le Lauréat du Grand Prix devra concevoir la scénographie du stand Design Parade pour le salon M&O de janvier 2010.

Les autres lauréats, en cas de prix spécifique décernés par le jury, se verront attribuer des récompenses de différentes natures.

## **LE PRIX DU DESIGN DU GROUPE SEB**

**ARTICLE 9** Le Groupe SEB principal sponsor du festival décerne son prix du design lors du festival.

Le Groupe SEB, dans le cadre de ses activités de mécénat, souhaite participer à la découverte et à la promotion des jeunes talents qui feront le design du petit électroménager de demain. C'est dans cette optique, qu'il a souhaité s'engager aux côtés de la villa Noailles, et créer le « Prix du design du Groupe SEB », remis dans le cadre de Design Parade organisé par la villa Noailles.

Les candidats doivent proposer un projet de design industriel répondant à la question : « boire du café filtre ».

**ARTICLE 10** Le Groupe SEB prototype les projets conçus par les designers.

Le Prix du design du Groupe SEB est récompensé d'un prix de 10 000 €.

**ARTICLE 11** Le Groupe SEB attend des designers qu'ils transmettent un cahier d'intention en adéquation avec la démarche présentée et permettant de préciser les critères de cette dernière.

La légitimité de la candidature sera établie selon les critères suivants : l'écriture du projet personnel doit porter sur un sujet intéressant le plus grand nombre et s'intégrer dans le cadre d'un projet industriel pour le Groupe SEB.

**ARTICLE 12** La propriété des prototypes revient aux designers, qui s'engagent à en laisser l'utilisation et à en faciliter l'accès quelles que soient les circonstances (expositions culturelles ou nécessité de présentation dans un cadre commercial) au Groupe SEB et à la villa Noailles. Le transport des objets empruntés par le Groupe SEB ou la villa Noailles est à la charge des emprunteurs (soit Groupe SEB, soit villa Noailles).

Les designers ont obligation dans la présentation de leur travaux, book, conférences et expositions de mentionner l'origine de la commande : DESIGN PARADE 2009 / VILLA NOAILLES – Prix du design Groupe SEB.

## SÉLECTION

**ARTICLE 13** La sélection aura lieu dans la première partie du mois de mai 2009.

Les projets proposant un prototype réalisé ou financé seront favorisés. Pour les projets qui ne présenteront pas de prototype financé ou réalisé, les sélectionnés devront impérativement réaliser les prototypes pour la présentation à la villa Noailles.

**ARTICLE 14** Les participants seront prévenus par courrier, mail ou téléphone de leur sélection avant le 30 mai 2009. À cette date, les participants, qui n'auront pas été contactés, pourront considérer qu'ils ne sont pas retenus.

**ARTICLE 15** Une fois la sélection annoncée, une discussion avec les organisateurs pourra conduire à mettre en place une aide spécifique, selon les projets, pour la réalisation.

**ARTICLE 16** Une fois sélectionnés, les candidats doivent signer un contrat comportant les éléments du règlement. À partir de ce moment, la sélection est effective et les informations complémentaires seront données au fur et à mesure.

## DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

**ARTICLE 17** Les designers doivent être présents pour l'installation à partir du mardi 30 juin 2009. L'association de la villa Noailles finance les nuits d'hôtel et la restauration des designers à Hyères entre le 30 juin et le 6 juillet 2009. À charge pour les designers de financer leur voyage.

**ARTICLE 18** La villa Noailles assure le transport des objets exposés au départ de Paris. À la charge du designer, l'emballage de la pièce conformément aux règles de transport de pièces d'exposition et la déclaration de valeur de la pièce pour assurance.

Une pièce dont tous les renseignements n'auront pas été délivrés et qui, de ce fait, n'aura pas pu être assurée par la villa, ne sera pas exposée.

**ARTICLE 19** Chaque designer dispose d'un espace d'exposition dans la villa. Les designers devront veiller à apporter avec eux ou à mettre en caisse le matériel nécessaire à l'installation spécifique de leur espace.

**ARTICLE 20** Les designers doivent être présents pendant la durée du festival pour les entretiens avec les différents membres du jury et se conformer au programme mis en place par les organisateurs.

**ARTICLE 21** La villa Noailles conservera les projets exposés pendant la durée des expositions d'été, soit cette année jusqu'au 20 septembre 2009 environ.

La remise en caisse sera effectuée par l'équipe de la villa et accompagnée d'un constat.

## PUBLICITÉ

**ARTICLE 22** Le festival assure les designers sélectionnés de la cohérence et de l'excellence du jury et s'engage à leur présenter des professionnels reconnus.

**ARTICLE 23** D'autre part, les organisateurs assurent aux designers participants l'organisation d'un voyage de presse.

## L'ORGANISATION

### ARTICLE 24

Association villa Noailles - FIAMH

Directeur : Jean-Pierre Blanc

BP 70176 83405 HYERES Cedex

Tel +33 (0)4 98 08 01 98 / fax +33 (0)4 98 08 01 90

[www.villanoailles-hyeres.com](http://www.villanoailles-hyeres.com)

Presse / Philippe Boulet / Tel +33 (0)6 82 28 00 47

[boulet@tgcdn.com](mailto:boulet@tgcdn.com)

**ARTICLE 25** L'association villa Noailles FIAMH est financée depuis 2003 par la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires culturelles (ministère de la Culture et de la Communication), du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, du Conseil Général du Var et de la ville d'Hyères, en partenariat avec le Groupe SEB.

*Ceci est un ventilateur, Julien Carretero, lauréat du Prix du design du Groupe SEB*

Photo : Olivier Amsellem © 2008